1.2.1

DISTRICT
D' ECHALLENS

63765

N° VD : 89
N° CH : 5522

MODIFICATION DU PLAN DES ZONES
EXTENSION PARTIELLE DE LA ZONE VILLAS

COMMUNE DE FEY

Approuvé par la Municipalité
le 9 février 1988
Le Syndic : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 19 février 1988 au 19 mars 1988
L'attestent, au nom de la Municipalité
Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil général
dans sa séance
du 21 juin 1988
Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat
du canton de Vaud
Lausanne, le 23 SEP. 1988
L'atteste, le Chancelier:

PLAN FEUILLE 12

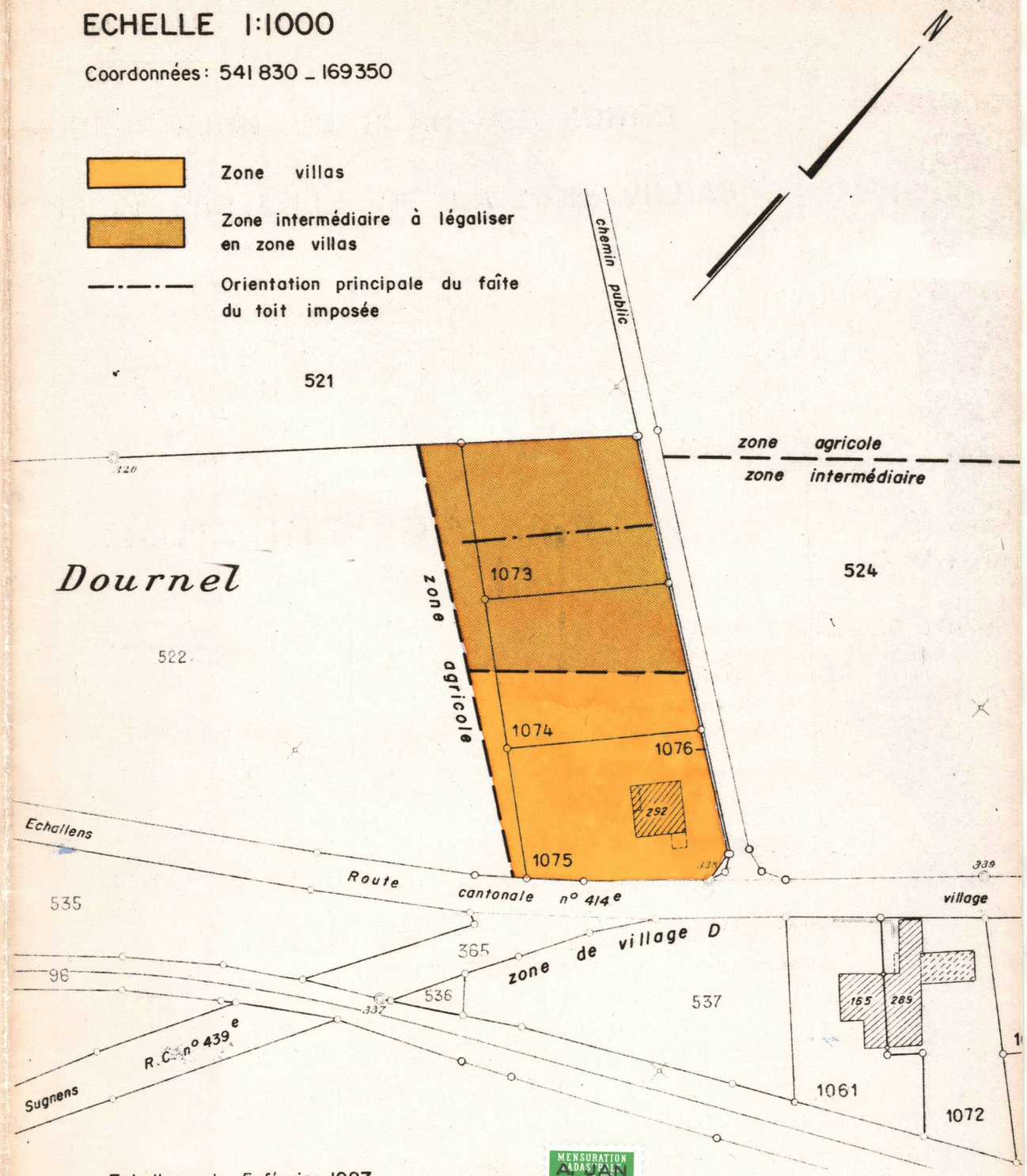
ECHELLE 1:1000

Coordonnées: 541 830 _ 169350

Zone villas

Zone intermédiaire à légaliser en zone villas

Orientation principale du faîte du toit imposée



Echallens, le 5 février 1987

MENSURATION ADAPTATION & UTILISATION Fr. 2.50

R. COURDESSE
INGÉNIEURS GÉOMÈTRES
1040 ECHALLENS

Bureau technique
JAN et COURDESSE
Géomètres officiels
1040 ECHALLENS

YJ